



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2017
COMPTE RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 21 février 2017

Le vingt-sept février deux mil dix-sept, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique BOUHOURS, Muriel OUDIN, Martine RENARD, Messieurs Stéphane BEGEY, Jean-Luc BRUNEAU, Christian GARET, Jean-Pierre GASCHET, Jacky JOUANNEAU, Christian MICHENEAU, Marc QUID'BEUF, Christophe ROUSSEAU, Fabrice TERCINET,

Absents excusés : Stéphane PRIMAULT,

Absents : Mylène BORDE,

Madame Muriel OUDIN a été nommée secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil que la séance commencera directement par l'intervention de Monsieur CLEMOT, trésorier de Château-Renault, invité par Madame le Maire afin de donner de plus amples informations sur l'état des finances de la commune avant le vote de gestion ainsi que les différents points qui impactent le budget communal. (Annexe 1)

FINANCES : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'année 2016 pour le budget communal et le budget assainissement.

Monsieur Stéphane CLEMOT, trésorier a été convié afin de nous faire un rapport sur les comptes de gestion pour ces mêmes budgets.

Les comptes de gestions du budget communal et du budget annexe de l'assainissement sont validés à l'unanimité

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 30 mars 2017 à 20 h. 15

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE AINSI QUE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET ATTRIBUTION DES RESULTATS

Madame le Maire propose maintenant au Conseil Municipal de voter le compte administratif du budget communal. Après la présentation, Madame le Maire sort de la salle du Conseil et laisse à M. Garey (2^{ème} adjoint) le soin de faire voter les comptes administratifs de la commune (annexe 2) ainsi que le budget annexe assainissement (annexe 3) et attribuer les résultats à l'exercice 2017 (annexe 4 et 5).

Les comptes administratifs et les attributions de résultats de ces deux budgets sont approuvés à l'unanimité.

FINANCES : TAUX DE TAXES LOCALES 2017

Madame le Maire propose au Conseil Municipal plusieurs simulations d'augmentation des taxes locales pour l'année 2017 (en annexe 6) induisant les recettes liées pour le budget 2017.

Suite à un tour de table des conseillers, il ressort qu'une augmentation de 2% serait envisagée majoritairement. Cette augmentation de 2% sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti sera soumise au vote durant le prochain Conseil municipal.

FINANCES : VOTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Madame le Maire propose une augmentation de la taxe d'aménagement (2% au 1^{er} janvier 2017) qui est restée inchangée depuis 2011 sur la commune. Elle informe le Conseil Municipal des différents taux pratiqués par des villes du Castelrenaudais.

Après un tour de table, il est décidé de soumettre au vote un taux de 3 % de la taxe d'aménagement pour 2017. Le taux de 3 % est approuvé à la majorité (9 Pour, 4 Contre, pas d'abstention)

SUBVENTION : DEMANDE DE Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a fait une demande de DETR dans le but d'obtenir des fonds supplémentaires pour financer les travaux d'aménagement d'un local sanitaire et d'un bureau dans le Centre Technique Municipal (CTM). L'enjeu est d'obtenir 80 % de subventionnement sur ce projet d'investissement. Hors aucune délibération n'a été prise en ce sens, il est donc nécessaire de le faire pour que la demande soit valide.

Le plan de financement serait donc le suivant :

	Dépenses	Financement
Montant des travaux H.T.	27 527,78 €	
Subvention Conseil Départemental		7 937,00 €
Subvention DETR		14 314,44 €
Fonds propres		5 276,34 €
Totaux	27 527,78 €	27 527,78 €

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soit fait la demande de DETR ainsi que toute autre demande de subvention qui permettra d'obtenir des subventions pour ce projet d'aménagement d'un local sanitaire et d'un bureau.

PERSONNEL : MISE EN PLACE DU Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commission composée de Stéphane Begey, Véronique Bouhours, Muriel Oudin, Cyril Rebillard, Fabrice Tercinet et Madame le Maire, a travaillé sur la cotation de la totalité des postes de la commune dans le cadre de la réforme des régimes indemnitaires et donc sur la mise en place du RIFSEEP. Il est nécessaire pour le Conseil Municipal de délibérer pour en fixer les contours avant toute prise d'arrêtés.

Madame le Maire soumet au Conseil une délibération (annexe 7) pour la mise en place du RIFSEEP pour la filière administrative et la filière médicaux-sociale. La filière technique ne peut pas à ce jour bénéficier de ce régime indemnitaire, une prochaine délibération viendra se calquer sur celle qui sera validée par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les dispositions présentées.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : AVIS A FORMULER

Madame le Maire propose à l'assemblée de discuter des dispositions du SCOT (annexe 8) et informe le Conseil Municipal qu'un avis doit être émis avant le lancement de l'enquête publique. Elle demande à M. Jean-Pierre Gaschet (vice-président du SCOT) de faire un rapport au Conseil municipal sur le SCOT

afin de formuler son avis. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à la majorité (12 Pour, 1 Abstention), sous réserve que :

- Le plafond de 450 ha - prenant en compte l'ensemble des urbanisations, quelles que soient la destination (habitat, commerces, équipements, activités économiques, espace public...) soit maintenu pour l'ensemble du SCOT ABC. Ceci dans le but de conforter la dynamique économique sur le territoire, créant ainsi un pôle d'équilibre avec la métropole tourangelle.
- Les objectifs de consommation du foncier et de création de logement soient calculés à partir de leur niveau en 2017 (année de référence), pour le SCOT approuvé en 2017. Ceci afin de permettre l'accueil de la population en faveur de la dynamique de nos bourgs et par répercussion de notre école.
- Le caractère rural de notre village, en ne dépassant pas le seuil de 16 maisons par hectare.

MACHINE A PAIN : CONVENTION AVEC LE BOULANGER SIDAINE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier a été envoyé, en octobre dernier, aux boulangers desservant la commune pour savoir s'ils étaient intéressés par l'installation d'une machine à pain. Seule la boulangerie Sidaine a répondu favorablement. Une convention a donc été établie et l'accord du Conseil est nécessaire pour permettre au Maire de la signer.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la Convention et après avoir délibéré, autorise Madame le Maire, à l'unanimité, à signer ladite convention (annexe 9).

GRAND PRIX DE BEL AIR : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TEAM RENAUDIN

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de l'association Team Renaudin pour permettre le Grand Prix de Bel Air est parvenue en mairie. Outre les arrêtés de voirie temporaire et le débit de boissons, d'autres demandes de participation de la commune sont émises et il a été convenu avec cette association, l'an passé, qu'une convention serait mise en place chaque année.

Après exposition des demandes de l'association et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à l'unanimité, à signer ladite convention (annexe 10).

ASSAINISSEMENT : INFORMATION SUR LES NOUVELLES MESURES ENVISAGEES ET CHOIX D'UN EXPLOITANT TECHNIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude très vaste, concernant le fonctionnement du service Assainissement a été finalisée. Mme Le Maire propose à M. Jean-Luc Bruneau d'exposer le résultat de la prospection qui a été faite conjointement avec Christophe Rousseau. Après étude, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix d'un exploitant sur les trois prospectés. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fait le choix de la SAUR et demande la prise en charge de l'exploitation par cette société dans les meilleurs délais.

INFORMATIONS DIVERSES

- Agents Technique : la commune n'a actuellement aucun agent technique (1 agent en maladie et 1 agent parti). Des entretiens sont en cours pour recruter un agent remplaçant.
- Le résultat de la consultation des panneaux de la Touche est le suivant :
 - Panneau LE BOULAY : 5
 - Panneau LA TOUCHE Commune de Le Boulay : 25
 - Pour les 2 panneaux : 1

Monsieur Garet va s'informer des tarifs afin que ces panneaux soit inscrits au budget 2017. Les travaux de mise en place se feront durant l'année 2017.

- Madame le Maire rappelle les dates des élections futures
 - Présidentielles : 1^{er} tour : 23 avril 2^{ème} tour : 6 mai
 - Législatives : 1^{er} tour : 11 juin 2^{ème} tour : 18 juin

Des tableaux afin de mettre en place les roulements de permanences seront envoyés aux élus afin qu'ils puissent s'inscrire.

- Un point est fait sur les annonceurs qui ont demandé un encart publicitaire dans les bulletins municipaux à paraître en 2017. Tous les encarts sont réservés.
- Rappel de dates :
 - Balade contée le 23 juin à 19h
 - Kermesse de l'école le 30 juin
 - Concert Si Quaeris : le 6 mai à 18 h
 - Une commission jeunesse se réunira le 10 avril à 18h 30

Point sur les différentes activités du Conseil Municipal depuis le 26 janvier 2017

Chaque conseiller donne un compte-rendu des différents rendez-vous et réunions auxquels il a participé (Communauté de Communes, SCOT, SATESE, SIAEP,....)

Rien de particulier sur la période (annexe 11)

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30